



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**C 20/2013**

Vevey, le 20 juin 2013

**Ne pas diffuser**  
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision  
du Conseil communal le 27 juin 2013**

**Réponse à l'interpellation de Jérôme Christen "La ville de Vevey est-elle sélective en matière de soutien à ses sociétés locales ?"**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Afin d'offrir des lieux d'expression pour les groupes musicaux émergents veveysans, des salles de répétition sont offertes notamment au RKC et à Gilamont par l'Association AFM. Pour ces jeunes musiciens, le Festival Animai offre un tremplin apprécié qui permet de se confronter au public. Pour les musiciens professionnels, l'équipe du RKC, notre salle de musiques actuelles est attentive à soutenir et programmer des groupes locaux. Le Festival Nox Orae permet également aux jeunes formations de notre région de se produire, une fois l'an, avec des groupes de renommée internationale.

Live in Vevey, association reconnue pour ses résidences musicales, propose aux professionnels de passer quelques semaines à Vevey, de créer et de se produire en public. Hébergé jusqu'ici à La Guinguette, cette association sera relogée au Théâtre de l'Oriental après la rénovation de ce lieu.

Le foisonnement des groupes de musiques actuelles à Vevey est une fierté de la Municipalité et du Service culturel. C'est à leur initiative que des « Assises des musiques actuelles » ont été organisées par le Canton et Vevey en novembre 2012. Cette journée d'échanges et de débats a réuni les principaux acteurs vaudois de ce secteur. Elle a permis de faire un point de la situation et de fixer des objectifs communs pour l'avenir.

Le Local, la Kavazik et le PAAF sont 3 associations locales qui occupent deux caves et un bâtiment à la rue du Panorama 28-30, derrière le bâtiment Swiss Media Center. Elles organisent une fois par an le Festivalocal qui a lieu un week-end entier. Adaptés pour des répétitions et des soirées privées avec un petit nombre de participants (50 maximum), ces caves sont devenues, au fil du temps, en parallèle au succès grandissant des activités des 3 associations, des lieux de concerts. Ces activités croissantes provoquent depuis des mois des plaintes répétées des voisins pour nuisances sonores et incivilités.

Attentive à la cohésion sociale et désireuse de préserver à la fois la tranquillité du voisinage et des lieux d'expression pour la jeunesse, la Municipalité a, dès 2011, empoigné cette situation avec la ferme volonté de trouver des solutions qui conviennent à tous.

A l'issue de plusieurs rencontres avec les représentants du Local, de la Kavazik et du PAAF, et d'une visite de leurs locaux, la Municipalité a proposé de signer des conventions spécifiant les droits et devoirs à respecter par les associations, en contrepartie de la mise à disposition de leurs locaux. Les lieux n'étant pas adaptés aux concerts réguliers avec un public nombreux, des règles minimales en matière de sécurité devaient être posées (nombre de concerts publics, nombre de personnes, service de sécurité, décibels...). En effet, les associations outrepassent régulièrement les cadres convenus avec la Municipalité (cf. Sécurité Riviera).

Des négociations ont abouti à la signature de la convention par l'association la Kavazik et à la signature du nouveau bail. Le PAAF n'a pas signé ni la convention, ni le bail et le loyer n'a pas été réglé depuis. Une résiliation de bail a donc été envoyée pour le 31 mars 2013.

En parallèle, la Municipalité a été contactée par l'OSEO Vaud dont le siège vaudois se trouve à Vevey. Leurs activités en plein développement dans le domaine de la réinsertion professionnelle de demandeurs d'emploi et de personnes à l'aide sociale nécessitent un agrandissement des leurs locaux.

Après une rencontre et plusieurs pistes envisagées, il s'est avéré que la parcelle du Panorama 28-30 était tout à fait adaptée à ce projet. La parcelle sera octroyée par la commune en droit de superficie à l'OSEO. Les travaux débuteront début 2014.

En mai 2013, les associations sont informées qu'elles devront quitter les locaux au plus tard fin 2013. Les artistes ayant des ateliers au-dessus des caves ont pu être relogés ailleurs. En ce qui concerne les activités du Local, du PAAF, de la Kavazik, il est plus difficile de trouver un endroit adapté en raison des concerts organisés, des nuisances sonores qui en découlent et des exigences légales minimales à respecter en matière de sécurité pour un tel lieu public.

**1. La Municipalité cherche-t-elle vraiment une solution pour reloger ces deux associations culturelles qui jouent un rôle social que la Municipalité elle-même n'avait jusqu'ici pas contesté ou préfère-t-elle voir disparaître définitivement ce type de culture à Vevey ?**

Consciente, du caractère provisoire et inadapté des locaux du Panorama 28-30 pour des manifestations publiques, la Municipalité et les services de l'administration ont envisagé, depuis 2011, plusieurs pistes, en différents endroits de notre ville. Notre commune étant très dense en matière de construction et de population, peu d'emplacements se prêtent à ce genre d'activité. Une collaboration avec d'autres associations n'est envisageable qu'avec l'accord de celles-ci : le partage d'un lieu nécessitant du respect de part et d'autres.

**2. Si oui, pour quelles raisons ?**

La réponse est non (cf. point 1)

**3. Sinon, quelles ont été les démarches entreprises jusqu'ici par la Municipalité pour tenter de trouver une solution ?**

Une délégation municipale a rencontré le responsable du Local afin d'envisager avec lui les différentes options. Conscient des difficultés de cette démarche, celui-ci envisage de son côté d'autres solutions, notamment dans les communes de la région.

**4. La Municipalité ne pense-t-elle pas qu'il vaut mieux canaliser ce type d'activités plutôt que de prendre le risque qu'elles s'installent faute de mieux dans des endroits inadaptés ?**

C'est dans ce sens que la Municipalité a agi depuis 2011, en mettant en place les différentes mesures évoquées précédemment. La superficie de notre ville n'étant pas extensible, trouver un lieu pour les activités du Local, de la Kavazik et du PAAF reste une gageure. Il faut notamment rappeler, que des dizaines d'associations, institutions culturelles ou sociales recherchent de nouveaux locaux dans notre ville, que leurs demandes sont étudiées avec attention, mais qu'il n'est pas possible de satisfaire tout le monde.

**5. La Municipalité ne pourrait-elle pas envisager une réalisation simple sous le passage Saint-Antoine ou dans les sous-sols de l'EPA qui comprennent de vastes espaces ou dans tout autre site à définir?**


Une étude a été effectuée par la Direction de l'architecture et des infrastructures concernant l'aménagement du passage souterrain pour en faire un lieu public. Ces transformations demandent un investissement financier important (plus de 250 000.-). Une délégation municipale a rencontré le responsable du PAAF afin de l'informer du résultat de cette étude. Celui-ci souhaite trouver des fonds privés pour effectuer ces transformations et exploiter le lieu comme établissement public. La Municipalité y est favorable si toutes les normes légales d'un tel établissement y sont respectées et si le financement est privé.

**6. Dans tous les cas, quelles solutions la Municipalité envisage-t-elle pour au moins proposer des locaux aux groupes de musique concernés ?**

En ce qui concerne les lieux de répétitions et de concert, la Municipalité souhaite que les 3 associations utilisent les emplacements existants à Vevey et collaborent avec les structures mises en place dans ce but. Pour ce qui est de la gestion d'un lieu propre, les démarches se poursuivent en collaboration avec les 3 associations pour tenter de trouver une solution.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 20 juin 2013.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire

Laurent Ballif Grégoire Halter